



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 17

Nombre de votants : 19

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de Lussac-Les-Châteaux se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc MADEJ, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : le lundi vingt-deux juin deux mille vingt.

Étaient présents :

Mesdames TRICHARD Annie, THIMONIER Marylène, LAGRANGE Annie, BOULBES Sylvie, FAUGERE Maria, RIBARDIERE Nathalie, SAUVAGE Cynthia, DARDILLAC Margareth, Messieurs MADEJ Jean-Luc, MORAND Daniel, BUJAULT Jean, CHEVRIER Patrick, GUILLON Michel, FILLAUD Patrice, DUVERGER Bernard Jacques, PEUMERY Jérôme, AUZENET Ludovic.

Absents excusés :

Nathalie TOUCHARD donne pouvoir à Jean-Luc MADEJ,
Pierre BRUGIER donne pouvoir à Daniel MORAND.

Absents : -

SAUVAGE Cynthia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h36.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé au Conseil Municipal l'ajout d'un point :

- Demande d'autorisation de signer avec la SAEML Soregies le renouvellement de la convention Vision Plus.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 juin 2020 :

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 2 juin 2020.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
-d'approuver le procès-verbal du 2 juin 2020.

2. Vote des budgets primitifs 2020 :

A – Budgets annexes :

a) Budget Annexe Opérations de Crédit Bail au 10 place Saint Sornin

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 9 Juin 2020,

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 du budget annexe Crédit-Bail Place Saint Sornin comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **6 990 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **8 550 €**.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:
- d'approuver le budget Crédit-Bail au 10 Place Saint Sornin.

b) Budget Annexe Opérations de Crédit Bail au 2 place Saint Sornin

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 9 Juin 2020,

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 du budget annexe Crédit-Bail 2 Place Saint Sornin comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **11 400 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **15 140 €**.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:
- d'approuver le budget Crédit-Bail au 2 Place Saint Sornin.

c) Budget Pôle Culturel

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 9 Juin 2020,

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 du budget annexe Pôle Culturel comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **338 720 €**.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver le budget Pôle Culturel.

B – Budget de la commune :

a) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 9 Juin 2020,

Les taux suivants sont donc proposés :

1. **Taxe sur le Foncier Bâti (T.F.B.)** **16,19 % (364 923 €)**
 2. **Taxe sur le Foncier Non Bâti (T.F.N.B.)** **38,42 % (23 206 €)**
- L'estimation du produit attendu est donc de 388 129 €.**

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier les taux des taxes directes locales.

b) Vote des subventions

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote des subventions telles que définies dans les tableaux ci-dessous :

SUBVENTIONS A CARACTERE SCOLAIRE 2020

Tableau n°1	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE		VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
	Sub Fonct	Sub Except	Sub Fonct	Sub Except
APE Ecole Publique	875,00 €		875,00 €	
APE Ecole Privée	375,00 €		375,00 €	
Action Educative Ecole Privée	515,20 €		515,20 €	
Chambre des métiers de la Vienne	228,00 €		228,00 €	
Chambre des métiers de la Charente-Maritime	43,00 €		43,00 €	
MFR Chauvigny	38,00 €		38,00 €	
MFR du Val de la Source	38,00 €		38,00 €	
Prévention Routière	40,00 €		40,00 €	
Foyer du collège	880,00 €		880,00 €	
APE du collège	350,00 €		350,00 €	
Association sportive du collège	190,00 €		190,00 €	
TOTAL TABLEAU	3 572,20 €	0 €	3 572,20 €	0 €
3 572,20 €				

SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL 2020

Tableau n°2

	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION		DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL	
	Sub Fonct	Sub Except	Sub Fonct	Sub Except
ADMR	4 700,00 €		4 700,00 €	
Les Amis de la Noiseraie	150,00 €		150,00 €	
Secours Populaire	110,00 €		110,00 €	
Donneurs de Sang	245,00 €		245,00 €	
Club Amitié	290,00 €		290,00 €	
Banque Alimentaire Départementale	300,00 €		300,00 €	
Croix Rouge	150,00 €		150,00 €	
ADOT	30,00 €		30,00 €	
Ligue Contre Le Cancer	40,00 €		40,00 €	
AIDES (SIDA)	40,00 €		40,00 €	
Cœur et Santé Saint-Julien L'Ars	100,00 €		100,00 €	
ACCOR	33,00 €		33,00 €	
Fonds de Solidarité Logement	400,00 €		400,00 €	
FNATH	175,00 €		175,00 €	
La Maison des Familles	30,00 €		30,00 €	
AFM TELETHON	420,00 €		420,00 €	
Secours Catholique	200,00 €	500,00 €	200,00 €	500,00 €
Un Hôpital pour les enfants	30,00 €		30,00 €	
Les Restos du Cœur	150,00 €	500,00 €	150,00 €	500,00 €
Sclérose en plaque	30,00 €		30,00 €	
CIDFF	50,00 €		50,00 €	
Les Familles de Bellevues	150,00 €		150,00 €	
Asso Insuffisants Rénaux	32,00 €		32,00 €	
ADSEA Accueil pour Mineurs non accompagnés	50,00 €		50,00 €	
TOTAL TABLEAU	7 905,00 €	1 000,00 €	7 905,00 €	1 000,00 €
	8 905,00 €			

SUBVENTIONS A CARACTERE GENERAL 2020

Tableau n°3

	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE		VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
	Sub Fonct	Sub Except	Sub Fonct	Sub Except
MJC Fonctionnement	8 250,00 €		8 250,00 €	
MJC Culture	2 450,00 €		2 450,00 €	
MJC participation aux charges de fonct. DOJO	5 300,00 €		5 300,00 €	
CLA fonctionnement	360,00 €		360,00 €	

JPCL	700,00 €		700,00 €	
JPCL Prix Municipalité	1 500,00 €		1 500,00 €	
Cyclo randonneurs Lussacois	215,00 €		215,00 €	
ASML Fonctionnement	800,00 €		800,00 €	
Groupeement des jeunes des 3 vallées	300,00 €		300,00 €	
Pétanque Lussacoise	195,00 €		195,00 €	
Tennis	300,00 €		300,00 €	
ACCA	400,00 €		400,00 €	
APPMA La Perchaude	250,00 €		250,00 €	
Amis de Ham	230,00 €		230,00 €	
Comité Animation VILLENEUVE	150,00 €		150,00 €	
Les Amis du Québec	200,00 €		200,00 €	
Amicale des Pompiers	180,00 €		180,00 €	
Cani'cool 86	150,00 €		150,00 €	
TOTAL TABLEAU	21 930,00 €	0 €	21 930,00 €	0 €
	21 930,00 €			

SUBVENTIONS A CARACTERE ECONOMIQUE 2020

Tableau n°4

	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE		VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
	Sub Fonct	Sub Except	Sub Fonct	Sub Except
GAEL fonctionnement	450,00 €	1 500,00 €	450,00 €	1 500,00 €
GAEL adhésion	50,00 €		50,00 €	
Les Marchés de la Vienne	400,00 €		400,00 €	
Voie rapide 147-149	80,00 €		80,00€	
TOTAL TABLEAU	980,00 €	1 500,00 €	980,00 €	1 500,00 €
	2 480,00 €			

SUBVENTIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE 2020

Tableau n°5

	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE		VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
	Sub Fonct	Sub Except	Sub Fonct	Sub Except
Les Passeurs de mémoire	150,00 €		150,00 €	
UFVGAC	125,00 €		125,00 €	
VRID Vienne	20,00 €		20,00 €	
TOTAL TABLEAU	295,00 €	0 €	295,00 €	0 €
	295,00 €			

RECAPITULATIF 2020

	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUBVENTIONS A CARACTERE SCOLAIRE	3 572,20 €	3 572,20 €
SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL	8 905,00 €	8 905,00 €
SUBVENTIONS A CARACTERE GENERAL	21 930,00 €	21 930,00 €
SUBVENTIONS A CARACTERE ECONOMIQUE	2 480,00 €	2 480,00 €
SUBVENTIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE	295,00 €	295,00 €
TOTAL TABLEAU	37 182,20 €	37 182,20 €

L'ensemble des subventions proposées représentent un montant total de **37 182,20 €**.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'approuver la proposition de vote des subventions pour un montant total de **37 182,20 €**.

c) Vote de la contribution à l'école privée

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 11 Juin 2020,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal le vote de la contribution à l'école privée de Lussac-Les-Châteaux, suivant le contrat d'association du 30 Juillet 1992, pour un montant de 15 585,34 €.

Justification du mode de calcul :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

DEPENSES	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT 2018	MONTANT 2019
TELEPHONE - INTERNET	1 487,16 €	1 099,54 €	1 803,11 €	1 595,30 €	1 204,47 €
ELECTRICITE	2 153,30 €	1 532,59 €	1 176,31 €	1 506,89 €	1 173,65 €
CHAUFFAGE	18 345,05 €	11 238,14 €	20 195,45 €	12 898,00 €	18 847,94 €
EAU - ASSAINISSEMENT	848,64 €	259,36 €	265,17 €	497,68 €	626,61 €
SALAIRE MENAGE	24 042,90 €	23 886,20 €	24 208,72 €	25 662,16 €	26 004,73 €
ENTRETIEN PETIT MATERIEL (Extincteurs)	520,92 €	0,00 €	0,00 €	457,49 €	328,62 €
PETIT EQUIPEMENT	579,12 €	610,43 €	533,52 €	381,89 €	184,31 €
TRAVAUX	5 039,71 €	14 049,13 €	3 888,45 €	182,40 €	8 096,90 €
PRODUITS ENTRETIEN	1 625,02 €	2 222,44 €	1 481,58 €	1 857,00 €	1 718,73 €
FOURNITURES (Budget Caisse des Ecoles)	4 565,29 €	5 101,73 €	5 754,07 €	4 755,49 €	5 654,95 €
MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS	726,14 €	660,37 €	618,61 €	692,57 €	809,38 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	59 933,25 €	60 659,93 €	59 924,99 €	50 486,87 €	64 650,29 €

TRAVAUX

Remplacement de portes	4 176
Réparation chauffage	1 185,86
Installation alarme incendie	2 735,04

112 élèves scolarisés à l'école élémentaire publique : 64 650,29 € / 112 = 577,23 € par élève.

27 enfants de Lussac-Les-Châteaux scolarisés à

l'école privée :

27 x 577,23 € = 15 585,34 € correspondant donc à la participation à l'école privée.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'approuver la proposition de contribution à l'école privée pour un montant de 15 585,34 €

d) Vote des subventions d'équilibre au budget Pôle culturel

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 9 Juin 2020,

Une subvention d'équilibre du budget commune est affectée au budget pôle culturel à hauteur de **306 565 €**.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'approuver la proposition d'affecter 306 565 € au budget pôle culturel pour équilibrer le budget primitif 2020.

e) Budget principal de la Commune

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 11 Juin 2020,

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 de la Commune comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **2 998 015,00 €**.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 437 606,31 €**.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver le budget principal de la commune.

3. Approbation des nouveaux tarifs de la cantine, de la garderie, du camping, du musée et de la médiathèque :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 9 juin 2020,

Tarifs Cantine Scolaire 2020-2021 :

	Tarif Actuel (Rentrée 2019)	Proposition (Rentrée 2020)
Ecole Maternelle	2,72 €	2,77 €
Ecole Elémentaire	2,94 €	3,00 €
Adultes	4,80 €	5,00 €
Employés municipaux	3,30 €	3,37 €

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de valider les nouveaux tarifs pour la cantine pour l'année 2020-2021.

Tarifs Garderies Scolaires 2020-2021 :

	Tarif Actuel (rentrée 2019)		Proposition (rentrée 2020)	
	Matin	Soir	Matin	Soir
Ecole Maternelle	0,75 €	0,95 €	0,75 €	0,95 €
Ecole Elémentaire	0,75 €	0,95 €	0,75 €	0,95 €
Garderie découverte de 15h55 à 16h40 pour l'école maternelle ; 15h45 à 16h45 pour l'école élémentaire	0,40 €		0,40 €	

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

-de ne pas proposer de changement de tarifs pour la garderie pour l'année scolaire 2020-2021.

Tarifs camping municipal à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Tarifs avec une **ouverture estivale du 15 mai au 30 septembre** :

Tarifs employés et ouvriers par jour		
	Actuel	Proposition
Emplacement pour une personne	6,10 €	6,10 €
<u>Personne supplémentaire</u>		
	1,60 €	1,60 €

Adulte/enfant : +12 ans	1€	1 €
Enfant jusqu'à 12 ans		

Tarifs touristes par jour		
	Actuel	Proposition
Forfait caravane 2 personnes	12,90 €	12,90 €
Forfait toile de tente 2 personnes	11,20 €	11,20 €
Forfait camping-car 2 personnes	12,90 €	12,90 €
<u>Au-delà de la 3^{ème} personne</u>		
Adulte supplémentaire	1,80 €	1,80 €
Enfant supplémentaire jusqu'à 12 ans	1,10 €	1,10 €
Douche personne extérieure au camping	2 €	2 €

Tarifs Ouverture exceptionnelle Arrêts de tranche Civaux (hors période estivale) :

Tarifs employés et ouvriers par jour		
	Actuel	Proposition
Emplacement pour une personne	8,50 €	8,50 €
<u>Personne supplémentaire</u>		
Adulte/enfant : +12 ans	2 €	2 €
Enfant jusqu'à 12 ans	1 €	1 €

Tarifs touristes par jour		
	Actuel	Proposition
Forfait caravane 2 personnes		16 €
Forfait toile de tente 2 personnes		14 €
Forfait camping-car 2 personnes		16 €
<u>Au-delà de la 3^{ème} personne</u>		
Adulte supplémentaire		2 €
Enfant supplémentaire jusqu'à 12 ans		1,50 €
Douche personne extérieure au camping	2 €	2 €

Tarif garage mort : cas particuliers pour les employés des arrêts de tranche de Civaux : 2 €/jour (maximum 1 mois).

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:
- de valider les tarifs du camping municipal pour 2021.

Fixation des tarifs du musée et de la médiathèque :

ENTREE AU MUSEE

Principes généraux

Exposition permanente	Visite libre	Visite guidée et animation assurées par un personnel du musée
	Payante	Payante
Exposition temporaire	Visite libre	Visite guidée et animation assurées par un personnel du musée
	Gratuite	Payante

Grille tarifaire :

Visite libre		
Type de tarif	Prix	Public
Plein Tarif	3,00 €	Adulte
Tarif réduit	1,50 €	Etudiant
		Demandeur d'emploi
		Groupe à partir de 8 personnes
		Groupe public handicapé à partir de 5 personnes
		Adhérent MJC21
Gratuité	Gratuit	Jeune moins de 18 ans
		Accompagnateur de groupe
		Personnel de la commune de Lussac-les-Châteaux
		Journaliste dans le cadre de leur mission
		Enseignant (Porteur du Pass enseignant)
		Guide-conférencier
		Adhérent à la Maison des artistes
		Adhérent à l' ICOM (Conseil International des Musées)
		Personne munie d'un titre de gratuité (lot, partenaire, ambassadeur Tourisme.....)
		Pour tous lors des journées événementielles (Nuit des musées, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du Patrimoine, Fête de la science...)
Visite guidée, atelier ou animation		
Type de tarif	Prix	Public
Plein Tarif	5,00 €	Adulte
Tarif réduit	2,50 €	Enfant à partir de 4 ans
		Etudiant
		Demandeur d'emploi
		Groupe à partir de 8 personnes
		Public handicapé (visite musée uniquement)
		Adhérents MJC21
		Guide-conférencier
		Adhérent à la Maison des artistes
Gratuité		Adhérent à l' ICOM (Conseil International des Musées)
		Etablissements scolaires de Lussac-les-Châteaux
		Centres de Loisirs du Montmorillonnais
		Accompagnateur de groupe
		Personnel de la commune de Lussac-les-Châteaux
		Journaliste dans le cadre de leur mission
		Enseignant (Porteur du Pass enseignant)
		Personne munie d'un titre de gratuité (lot, partenaire, ambassadeur Tourisme...)
Pour tous lors des journées événementielles (Nuit des musées, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du Patrimoine, Fête de la science...)		

- La demande d'intervention d'un animateur extérieur, spécialisé dans les techniques préhistoriques (art du feu, taille du silex, chasse...), sera payante en sus du droit d'entrée comme indiqué ci-dessous :

Tarif d'intervention d'un animateur préhistoire (tarif qui s'ajoute au droit d'entrée au musée)	2020	2021
Animateur préhistoire pour une journée	200 €	200 €
Animateur préhistoire pour une demi-journée	100 €	100 €

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de ne pas proposer de changement de tarifs pour le musée pour l'année 2021.

ABONNEMENT MEDIATHEQUE :

		2020	2021
Public de Lussac	Plein tarif	8 €	8 €
Public extérieur à Lussac	Plein tarif	12 €	12 €
Demandeurs d'emploi	Tarif réduit	4 €	4 €
Etudiants, adhérents MJC 21	Tarif réduit	4 €	4 €
Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit		

TARIFS RELATIFS A LA MEDIATHEQUE :

2020

Proposition 2021

Prêt de documents à une personne non abonnée : utilisateur en séjour

Dépôt de garantie fixé à 100 €

Perte de carte, détérioration boîtiers CD/DVD

Carte d'abonnement perdue :	1,50 €	1,50 €
Boîtier CD/DVD simple perdu ou détérioré :	1 €	1 €
Boîtier CD/DVD double perdu ou détérioré :	2 €	2 €

Reproduction de documents du fonds de la Médiathèque ou Internet

Photocopie A4 :	0,10 €	0,10 €
Impression noir et blanc :	0,10 €	0,10 €
Impression couleur :	0,50 €	0,50 €

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

-de ne pas proposer de changement de tarifs pour la médiathèque pour l'année 2021.

4. Demande d'autorisation de poursuivre au comptable :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,
Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de la Trésorerie de Montmorillon de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable de la trésorerie de Montmorillon une autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances pour la Commune.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

-d'autoriser Monsieur Le Maire à donner une autorisation générale et permanente de poursuites au comptable de la Trésorerie de Montmorillon.

5. Demande d'autorisation de délégation au Maire pour organiser la consultation, attribuer et signer le Marché de travaux pour la programmation pluriannuelle de la voirie communale de 2020 à 2022 :

Dans le cadre des travaux de voirie communale, il sera très prochainement lancé une consultation relative au marché de travaux pour la programmation pluriannuelle de ceux-ci de 2020 à 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de donner délégation au Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser la consultation, attribuer et signer le marché, l'ensemble des avenants ou marchés complémentaires à intervenir pour la bonne finition du projet et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite du coût d'opération estimatif de 600 000 € HT, et des crédits inscrits au budget.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- décide de donner délégation à Monsieur le Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser la consultation, attribuer et signer le marché de travaux (pour la programmation pluriannuelle de ceux-ci de 2020 à 2022, dans le cadre des travaux de voirie communale), l'ensemble des avenants ou marchés complémentaires à intervenir pour la bonne finition des travaux,
- décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, pour signer tous les documents relatifs à ces décisions.

6. Demande d'autorisation de signer avec la SAEML Soregies le renouvellement du contrat de fourniture d'électricité « Soregies Idea » pour les bâtiments communaux :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la délibération initiale n°20170505_12 en date du 5 mai 2017 autorisant la signature du contrat de fourniture d'électricité Soregies Idea avec la SAEML Soregies, et la délibération n°20190524_2 en date du 24 mai 2019 autorisant la signature du premier renouvellement,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « Soregies Idea » de la SAEML Soregies et l'opportunité financière qu'elle représente,

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver le nouveau contrat de fourniture d'électricité Soregies Idea (applicable dès réception par Soregies de la notification du contrat signé) et de l'autoriser à signer ce nouveau contrat de fourniture d'électricité.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver le nouveau contrat de fourniture d'électricité « Soregies Idea », applicable dès réception par Soregies de la notification du contrat signé,
- d'autoriser la signature par Monsieur le Maire ou son représentant du nouveau contrat de fourniture d'électricité Soregies Idea.

7. Demande d'autorisation pour signer avec le Centre de gestion de la Vienne le renouvellement convention de réalisation des dossiers CNRACL :

Vu la délibération initiale n°20150626_11 en date du 26 juin 2015 autorisant le renouvellement de l'adhésion de la Commune au service de réalisation des dossiers CNRACL du Centre de gestion de la Vienne,

Vu la délibération initiale n°20180706_13 en date du 6 juillet 2018 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention de réalisation des dossiers CNRACL du Centre de gestion de la Vienne,

Vu la délibération initiale n°20190524_5 en date du 24 mai 2019 autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention de réalisation des dossiers CNRACL du Centre de gestion de la Vienne,

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la précédente convention de **réalisation** expirant le 31 décembre 2017,

Vu la précédente convention de partenariat CDG86-CDC expirant le 31 décembre 2017,

Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de gestion de la Vienne en date du 15 décembre 2017, du 25 mai 2018 et du 8 mars 2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention de réalisation des dossiers CNRACL du Centre de gestion de la Vienne, prorogeant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention de réalisation des dossiers CNRACL du Centre de gestion de la Vienne, prorogeant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2019,

Vu la demande du Centre de Gestion de la Vienne transmise en mairie le 15 juin 2020,

Il est proposé que la convention de **réalisation** des dossiers CNRACL signée entre le Centre de gestion de la Vienne et la Commune à compter du 1er Janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 soit renouvelée jusqu'au 31 décembre **2022**.

Au-delà de cette date, la convention sera considérée comme caduque.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'autoriser le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Vienne le renouvellement de la convention de **réalisation** des dossiers CNRACL, afin de proroger celle-ci jusqu'au 31 décembre **2022**.

8. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade des fonctionnaires territoriaux :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les précédentes délibérations n°20140527_13 du Conseil municipal en date du 27 mai 2014 et n°20141128_10 du Conseil municipal en date du 28 novembre 2014, fixant le ratio d'avancement de grade des promus / promouvables à 100% jusqu'au 1^{er} avril 2020,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
Vu l'avis favorable de la commission personnel en date du 17 juin 2020,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce ratio est appelé promus/promouvables.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer jusqu'à la fin du mandat tous les ratios d'avancement de grade à 100% pour la collectivité, en rappelant que **l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement** et que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

Sous réserve de l'avis du Comité technique (placé près du Centre de gestion de la Vienne),

- adopte le ratio d'avancement de grade des promus / promouvables à 100%,
- indique que cette délibération reste valable jusqu'au 1^{er} juin 2026,
- rappelle que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement,
- indique que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.

9. Demande d'autorisation pour l'organisation d'une collecte supplémentaire des ordures ménagères pendant la période estivale de l'année 2020 :

(Employé du SIMER, Monsieur Jean-Luc-MADEJ ne prend pas part au débat et au vote).

La Commune a sollicité les deux dernières années le SIMER pour une collecte hebdomadaire supplémentaire estivale pour le camping communal ainsi que l'aire de stationnement des camping-cars en bords de Vienne, en raison d'un surplus important des dépôts d'ordures ménagères à cette période sur ces deux sites.

Le SIMER avait proposé au regard des moyens matériels dont il disposait de donner une suite favorable à cette demande, la collecte restant réservée aux centre bourgs et aux établissements touristiques.

Pour la période estivale 2020, le Syndicat propose le renouvellement du doublement des fréquences de collecte pour ces deux sites, du 15 juin au 15 septembre. Ce service supplémentaire s'effectuera le vendredi matin.

Le coût supplémentaire d'une collecte est cette année de 13,30 € TTC en période estivale (en plus de la part annuelle à laquelle s'ajoute un coût de 25 % sur la part proportionnelle, calculé en fonction du volume et de la dotation des bacs).

Le Syndicat sollicite en conséquence une délibération du conseil municipal confirmant la prestation.

Mise aux voix : à l'unanimité (17 voix)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

-d'accepter la proposition du SIMER d'organiser une collecte hebdomadaire supplémentaire des ordures ménagères les vendredis matin du 15 juin au 15 septembre 2020, pour le site du camping et l'aire de stationnement des camping-cars en bords de Vienne de la Commune de Lussac-les-Châteaux.

10. Participation au financement d'un séjour au CPA de Lathus, pour les enfants lussacois pour l'été 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Il propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG en ce sens, pour favoriser l'accès aux enfants de 4 à 17 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA de Lathus.

La Commune participerait -comme pour les dernières années- à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

Les bons-vacances pour un séjour d'une semaine au CPA de Lathus pour les enfants lussacois seraient ainsi comme les années passées financés à hauteur de 100 €, pris en charge pour moitié par la Commune et pour moitié par la Communauté de Communes.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes.

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal afin :

- d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances pour l'été 2020 aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA,
- de rembourser la part communale des bons-vacances à la CCVG.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances pour l'été 2020 aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA,
- de rembourser la part communale des bons-vacances à la CCVG.

11. Question(s) diverse(s) :

- Demande d'autorisation de signer avec la SAEML Soregies le renouvellement de la convention Vision Plus :

Monsieur le Maire rappelle préalablement que la Commune a transféré au Syndicat Energies Vienne sa compétence Eclairage public. Elle bénéficie ainsi de l'organisation de l'éclairage public mis en place dans les communes adhérentes au Syndicat Energies Vienne décrite dans le cahier des charges pour le service public de la fourniture d'énergie électrique aux clients n'exerçant pas les droits d'éligibilité signé entre le Syndicat Energie Vienne et SOREGIES. Cette dernière, en tant que concessionnaire, assure dès lors l'intégralité des prestations liées aux travaux d'éclairage public et à l'entretien du parc éclairage public de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat Energies Vienne en matière d'éclairage public,

Vu la délibération initiale n°20150918_8 en date du 18 septembre 2015, approuvant la nouvelle convention Vision Plus (signée avec la SAEML SOREGIES) applicable à compter du 1er janvier 2016,

Vu la délibération n°20190426_3 en date du 26 avril 2019, approuvant l'avenant à la convention Vision Plus applicable jusqu'au 31 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat Energies Vienne approuvant la validation de la nouvelle convention Vision Plus pour la période 2021-2025, qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités :

- option de remplacement standard des lanternes,
et/ou
- option de pose provisoire de mâts et de lanternes.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver la nouvelle Convention Vision Plus pour la période 2021-2025, et de l'autoriser à la signer en maintenant le choix de l'option complémentaire « Pose provisoire des mâts et lanternes ».

Le renouvellement du choix de cette option permettra d'assurer la continuité du flux lumineux dans toutes les situations. La pose est effectuée dès le premier déplacement pour dépannage ; la Commune dispose ainsi du temps nécessaire à la commande et à l'installation du matériel définitif.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver la nouvelle Convention Vision Plus pour la période 2021-2025 et de choisir l'option complémentaire « Pose provisoire des mâts et lanternes » reprise dans l'annexe 2,
- d'autoriser la signature par Monsieur le Maire ou son représentant avec la SAEML SOREGIES de cette Convention Vision Plus et son annexe 2.

- Les prochains Conseils municipaux sont prévus le **27 juillet et le 31 août 2020** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h28.

Le Maire,

Jean-Luc MADEJ